



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique actualisé 2017-2022

du Cégep de Matane

Janvier 2019



Québec, le 11 février 2019

Monsieur Pierre Bédard
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Objet : *Plan stratégique 2017-2022 actualisé, incluant le plan de réussite*

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019, de la version actualisée du *Plan stratégique 2017-2022*, incluant le plan de réussite du Cégep de Matane adoptée par son conseil d'administration le 10 octobre 2018. La Commission a examiné l'ensemble des modifications apportées au plan.

En décembre 2017, la version initiale du plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été jugée partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission estimait également que le plan ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle avait donc formulé deux recommandations.

D'abord, la Commission recommandait au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant son plan de réussite. Le plan de réussite destiné, aux étudiants et aux membres du personnel, a été acheminé à la Commission en septembre 2018. Il est disponible sur le site internet du Collège et les étudiants ainsi que les membres du personnel sont informés de l'endroit où trouver le document en plus d'avoir accès à une vidéo explicative.

Ensuite, la Commission recommandait au Cégep de présenter dans son plan stratégique les principaux constats de son analyse de la situation afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques. Pour donner suite à cette recommandation, le Cégep a inclus, aux premières pages de son plan, une analyse de la situation claire reflétant les particularités de

l'établissement et identifiant des problématiques, des enjeux et des défis. La Commission estime que le Cégep a donné des suites satisfaisantes aux deux recommandations émises dans son rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2017-2022* publié en décembre 2017.

Le Cégep a aussi tenu compte de la suggestion de préciser, pour tous les objectifs de son plan stratégique, des résultats attendus mesurables, comme il prévoyait le faire ainsi que de la suggestion de s'assurer que le suivi des résultats lui permet d'actualiser son plan stratégique. L'invitation à préciser dans son plan stratégique les moyens qu'il prévoit employer ainsi que le partage des responsabilités de façon à améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre a, elle aussi, été considérée.

La Commission juge que le *Plan stratégique 2017-2022*, incluant le plan de réussite, est maintenant **conforme** aux dispositions de la Loi. Elle considère qu'il comprend désormais l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Brigitte Chrétien, directrice des études